

*Initiatives ministérielles*

dence, des règles, des règlements et des protocoles pour faire face à de telles situations de façon civilisée. Pourtant, il n'est pas étonnant que le président des États-Unis ait ordonné l'invasion du Panama. Il fallait qu'il joue les durs à cuire, car les sondages d'opinion lui renvoyaient l'image d'une poule mouillée. Il lui fallait devenir une espèce de Rambo aux yeux de la population. Voilà pourquoi l'invasion a eu lieu. Au lendemain de l'invasion, les sondages révélaient que près de 80 p. 100 des Américains lui donnaient raison. Le gouvernement conservateur aussi lui a donné raison. C'est cela qui me hérisse. Sans la moindre réserve, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il était regrettable que le président des États-Unis ait ordonné l'invasion de Panama, mais qu'il avait néanmoins son appui.

Il y a d'autres endroits qui devraient mobiliser davantage notre attention sur le chapitre des atteintes à la démocratie, à la liberté et aux droits de la personne. Je pense, bien sûr, au Timor oriental. Bien que la Charte des Nations Unies reconnaisse le droit à l'autodétermination, le gouvernement du Canada refuse malgré tout de reconnaître ce droit à ce pays, dans la pratique.

Le Timor oriental est sous occupation indonésienne depuis qu'il a été envahi, vers la fin des années 70. Le Canada a accepté ce fait et il a même entrepris des démarches pour faire éliminer ce cas du programme des droits de la personne des Nations Unies. C'est inacceptable. Si nous croyons vraiment dans les protocoles internationaux, si nous croyons vraiment que nous devons traiter les gens de façon humanitaire, convenable et juste en temps de guerre, d'insurrection et de guerre civile, nous devons être conséquents et appuyer les droits de la personne et les libertés civiques partout dans le monde, sans distinction d'idéologie politique.

Je peux aussi parler de la situation qui existait en Roumanie avant le renversement violent du régime Ceausescu. Nous travaillons dans ce pays depuis un certain nombre d'années pour la construction d'un réacteur CANDU. Il y avait certainement des Canadiens attachés à ce projet qui étaient au courant des conditions de travail misérables et inhumaines imposées aux Roumains. On pourrait dire que c'était des camps de travaux forcés où les travailleurs étaient dangereusement sous-alimentés. Nous n'avons pas la conscience en paix. Si nous ne le savions pas, nous aurions dû le savoir. Lorsque nous avons découvert ce qui se passait, et j'ai l'impression que nous le savions déjà depuis des mois, nous aurions dû annuler le projet au lieu de contribuer à faire travailler des gens dans des conditions aussi inhumaines en continuant de construire le réacteur CANDU.

• (1300)

Il y a bien d'autres exemples de cas où le Canada a été témoin de violations des droits de la personne sans faire grand-chose pour corriger la situation. Je vais citer en dernier lieu le cas de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, même s'il y en a beaucoup d'autres. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, on n'arrivera pas à régler les problèmes du Moyen-Orient et à faire régner la paix dans ce coin du monde déchiré par la guerre tant qu'on ne trouvera pas une solution à la question des Palestiniens. Peu importe ce que les députés de tous les partis ont dit, il reste le fait fondamental que les Palestiniens sont privés de leur patrie. Ils en sont privés depuis plus de 40 ans. Pourtant, ce pays, ces maisons, ces fermes et ces orangeries leur appartiennent.

Il est plutôt intéressant que l'État d'Israël dise aujourd'hui que la réunification de l'Allemagne est l'affaire des Allemands, qu'elle ne sera pas une mauvaise chose et qu'elle ne lui fera aucun tort pourvu que les Allemands promettent d'être démocratiques et d'être respectueux des lois. Je suis d'accord avec eux. Mais quand il s'agit de redonner leur patrie, leurs droits et leurs libertés aux Palestiniens, Israël ne peut plus faire preuve de la même honnêteté et de la même décence. Les vagues de juifs soviétiques qui quittent l'Union soviétique, pour de fort bonnes raisons, sans doute, pour émigrer en Israël, vont faire éclater ce baril de poudre qu'est le Moyen-Orient. C'est exactement l'expression qu'il faut employer pour décrire la situation là-bas.

Pourquoi le gouvernement canadien ne joue-t-il pas un rôle plus actif? Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires étrangères défend la cause palestinienne beaucoup plus énergiquement que ses prédécesseurs. Je le félicite pour son courage. Si le gouvernement croit vraiment aux protocoles qui seront adoptés aujourd'hui à la troisième lecture, qu'il adopte aussi la même attitude humanitaire dans tous les autres cas où les droits de la personne sont violés, que ce soit au Salvador, à Panama, Timor oriental ou en Roumanie et en Cisjordanie occidentale et dans la bande de Gaza où ils sont bafoués depuis 40 ans.

Je conclus en disant que nous accepterons cette troisième lecture. Nous appuierons le projet de loi C-25. J'espère, cependant, que le gouvernement élargira ses horizons et ses travaux dans le domaine des droits de la personne pour humaniser les protocoles internationaux et apporter la justice aux peuples opprimés comme les Palestiniens qui luttent vaillamment pour établir et reconquérir leur patrie. Le Nouveau Parti démocratique appuie donc le projet de loi C-25 en troisième lecture et